

Administration financière—Loi

avait proposé qu'elles présentent leur plan directeur au gouvernement, voire au comité, mais cette solution n'a été retenue que pour les sociétés-mères. Les filiales ne seront pas tenues de donner des explications publiques de cet ordre.

Le comité des comptes publics avait aussi proposé que le ministre soit saisi de toute décision importante prise par les sociétés qui risquent de modifier leur orientation. Si pour sa part le gouvernement souhaite prendre un certain virage, le comité était également d'avis que le ministre devait signaler cette nouvelle orientation au conseil d'administration de la société d'État. Bien entendu, le ministre devait voir à ce que le conseil d'administration soit solide et efficace, tout autant que le personnel de direction. Il se devait en outre de rappeler sans cesse à la société les objectifs du gouvernement à son égard.

Le ministre responsable de Canadair a manqué à tous ces devoirs. A titre de représentant des actionnaires, il a tenu le discours suivant: «Voici tout l'argent dont vous avez besoin. Nous signerons des lettres d'appui et débloquerons d'autres crédits s'il le faut. Nous avons confiance en vous; faites donc comme il vous plaira.» Cette société ne s'en est pas privée jusqu'à ce qu'elle atteigne un déficit de 1.4 milliard de dollars.

Ce projet de loi devrait se préoccuper beaucoup plus des responsabilités des conseils d'administration et de leurs liens avec le ministre ou le cabinet. Il y a lieu aussi de scruter les obligations de la direction. Celle de Canadair, par exemple, était beaucoup trop près du cabinet du ministre. Le conseil d'administration, laissé pour compte, est vite devenu une organisation inefficace. Ceux qui ont suivi attentivement les démarches entourant la CDIC se sont aperçus qu'il a été question de donner au gouvernement une mainmise beaucoup plus étroite et efficace sur la direction, au point même d'éliminer la nécessité d'un conseil d'administration. C'est peut-être ce qui va arriver.

Il y a des recommandations que nous devons examiner plus particulièrement en étudiant ce projet de loi. Quand les sociétés de la Couronne servent d'instruments de la politique gouvernementale, l'État se doit d'énoncer clairement et sans jamais de détours la direction qu'il entend leur faire prendre. Ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas de Canadair, de Petro-Canada ou du CN qui est une société de la Couronne depuis nombre d'années. Il faut faire en sorte que ces entreprises recherchent les intérêts des Canadiens.

Au Canada, le gouvernement appartient de plus en plus en quelque sorte à la bureaucratie. Par exemple, quatre ou cinq sous-ministres siègent au conseil d'administration de la CDIC. Bien que nous ayons besoin d'un lien, nous pouvons nous passer de cet excès de contrôle. Le gouvernement devrait surveiller les sociétés d'État pour s'assurer qu'elles font ce qu'elles sont censées faire. Toutefois, nous ne voyons pas comment la bureaucratie peut à la fois conseiller le gouvernement et la société, puis venir dire au gouvernement que tout va bien. Dans le cas de Canadair cela nous a coûté 1.4 milliard. Il est probable que ce sera la même chose dans d'autres cas également. L'administration n'est pas forcément inefficace, pourtant c'est

le risque que nous courons si nous autorisons trop d'interventions directes de la part du gouvernement dans des cas où il n'existe pas le mandat qu'il devrait y avoir.

Le président suppléant (M. Herbert): Nous avons maintenant une période de dix minutes pour des questions ou observations. Le député de Calgary-Sud (M. Thomson).

M. Thomson: Monsieur le Président, comment le député propose-t-il que nous exigeons des sociétés d'État qu'elles respectent leur mandat? Par exemple, dans le cas de Petro-Canada, le Parlement a approuvé son mandat. Si je me souviens bien, ce que nous voulions c'était un pied dans l'industrie et faire de la prospection dans les zones éloignées. Nous savons que la société s'est éloignée de son mandat original. Quel mode de sanction le député envisage-t-il pour résoudre ce problème dans le cas d'un certain nombre de sociétés d'État, pas seulement de Petro-Canada? Comme tous les députés le savent, nous approuvons toujours, de bonne foi, un mandat pour les sociétés d'État. Un certain nombre d'années se passent et on constate qu'une société s'est tellement éloignée de son mandat original que l'on a perdu de vue complètement l'objectif de départ. Quel processus ou quel moyen de sanction le député propose-t-il?

• (1230)

Mon deuxième point concerne la nomination de sous-ministres ou de fonctionnaires au conseil d'administration. Selon le député il est peut-être nécessaire d'avoir un bureaucrate qui assurerait la communication de l'information entre la société et le gouvernement. Pourtant, si le ministre est responsable de la société, il appartient au conseil d'administrateurs et à la gestion de lui fournir tous les renseignements dont il a besoin, sans que la bureaucratie ne soit représentée au sein du conseil d'administration. Comme le député le faisait remarquer, il existe le même danger que dans le cas de Canadair où le bureaucrate membre du conseil d'administration déclare au bureaucrate représentant le gouvernement lui-même, ce qui s'est passé. Comme le député le faisait justement remarquer, c'est une des raisons pour lesquelles il y a eu des problèmes dans un certain nombre de sociétés d'État, notamment Canadair.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a raison de dire que souvent on ne sait plus en quoi consiste le mandat d'une société. Le processus qui permettrait d'exiger des sociétés d'État qu'elles respectent leur mandat existe en partie dans ce projet de loi, mais il n'y a pas de méthode pour l'imposer. Je suppose que c'est ce que le député veut dire. Un des moyens serait peut-être d'en informer le public. Rétrospectivement, c'est certainement ce qui s'est produit dans le cas de Canadair.

L'autre moyen, c'est l'argent. Si elle a besoin d'argent, la société devrait l'obtenir du Parlement, plutôt que de disposer du pouvoir de se le procurer comme elle le veut. La société n'aurait peut-être pas les coudées franches, mais c'est ce dont nous avons besoin. Nous ne devrions peut-être pas laisser nos sociétés se développer sans l'approbation directe du Parlement.